

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 septembre 2022

Convocation du 6 septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 21

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 15 septembre 2022.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, LOISON, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, DESPLATS, EDIN, JOBERT, GERFAULT, LUCIEN, ORIEUX, LE MARREC, MAUXION.

Absents excusés : Mme Nadine LINARD

Absents :
Mr CONGNARD André
Mme LENOGUE Patricia
Mr Michel GUILLEUX
Mme BEAUDOIN Pauline
Mr TUFFIER Jérôme

Convocation : 06/09/2022

Affichage : 14/09/2022

Secrétaire de séance : Mme Vanessa CULLERIER

OBJET : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION AU SIEML POUR LES OPERATIONS D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (HORS SECTEURS D'HABITATIONS ET D'ACTIVITES)

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur arrêtant le règlement financier en vigueur,

ARTICLE 1

La collectivité de JARZE VILLAGES décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- Ajout de lanternes sur poteau route de Beauvau
- Montant de la dépense : 4 616.13 € HT
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant de la participation à verser au SIEML : 3 462.10 € HT

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux **dispositions du règlement financier** arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide cette participation

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

